



Chefferie du PQ Des griefs de favoritisme *Page A 3*



Les fonctionnaires du **ministère des Transports** toujours sous pression d'élus et de lobbyistes *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 198

LE DEVOIR, LE JEUDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

BRÉSIL ROUSSEFF DESTITUÉE, TEMER PRÉSIDENT



EVARISTO SA AGENCE FRANCE-PRESSE

Dilma Rousseff a été destituée de la présidence du Brésil mercredi par le Sénat pour maquillage des comptes publics au terme d'une procédure hautement controversée qui met fin à 13 ans de gouvernements de gauche. Son ancien vice-président Michel Temer a aussitôt prêté serment comme nouveau président. *Page B 5*

Un projet de port à Gaspé pour exporter du gaz naturel

ALEXANDRE SHIELDS

Un important port d'exportation de gaz naturel liquéfié pourrait voir le jour à Gaspé, a appris *Le Devoir*. L'entreprise Tugliq, partenaire de Pétrolia dans le développement d'un projet d'exploitation de gaz en Gaspésie, vient en effet de déposer une demande de permis à l'Office national de l'énergie pour exporter une bonne partie de la ressource qui serait exploitée dans le cadre du projet Bourque, financé notamment par Québec.

Le gouvernement Couillard a toujours présenté ce projet d'exploitation gazière comme un moyen de permettre à des entreprises, notamment de la Côte-Nord, d'avoir accès à du gaz naturel afin de réduire leur consommation de diesel ou de mazout. Ressources Québec a d'ailleurs injecté 12,3 millions de dollars de fonds publics dans les travaux d'exploration sur le site Bourque, situé à l'est de Murdochville.

Le partenaire de Pétrolia, Tugliq gaz naturel, lorgne toutefois sérieusement le marché de l'exportation. L'entreprise a en effet déposé le

VOIR PAGE A 8 : **PORT**

Seul médecin dans son domaine et privé de pratique

L'unique spécialiste des maladies génétiques de la rétine au Québec est suspendu pour avoir échoué à un examen de français

LISA-MARIE GERVAIS

Le Québec est privé de son seul spécialiste des maladies génétiques de la rétine parce qu'il a échoué à une partie de l'examen obligatoire de l'Office québécois de la langue française (OQLF), a appris *Le Devoir*. Depuis le 1^{er} juillet

dernier, Amer Omar est suspendu de sa pratique, le Collège des médecins lui ayant signifié qu'il avait épuisé ses trois années de permis temporaire octroyé pour qu'il puisse réussir le test de français.

«Je veux pratiquer ici. J'aime ce pays, je suis attaché à Montréal. Ma femme est une Québécoise francophone... Mais je ne suis pas assez bon, selon l'OQLF», a dit en entrevue au Devoir le médecin spécialiste à l'Institut de la rétine de Montréal. «Tous les jours, je côtoie des médecins qui sont incapables d'interagir en français et qui même ont besoin de traducteurs quand ils s'adressent au Collège des médecins. Et il y a des

gars comme moi, qu'on suspend de pratique simplement parce qu'ils ne réussissent pas une partie de l'examen», a dit Amer Omar, à qui il ne manque plus que la portion « expression écrite » du test à réussir.

VOIR PAGE A 8 : **MÉDECIN**

AUJOURD'HUI



Actualités › **Gouvernement Trudeau.** Une consultation à 45 000\$ pour entendre cinq anciens combattants. *Page A 2*

Idées › **Écoles juives – Intégration n'est pas assimilation.** Une lettre ouverte d'un membre de la communauté hassidique. *Page A 7*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... A 4

Chronique d'une souffrance inutile

Gisèle Pérusse Soyez, 83 ans, est morte sans aide médicale. Elle y aurait pourtant eu droit.

MARCO FORTIER

Voici l'histoire d'une fin de vie qui n'en finissait plus de finir. Une histoire de souffrance inutile, loin de la « dignité » promise par la nouvelle loi sur l'aide à mourir. L'histoire d'une femme de 83 ans emportée par un cancer généralisé après une lente agonie.

En proie à une souffrance insupportable, Gisèle Pérusse Soyez a demandé l'aide médicale à mourir, à la fin du mois de mai dernier. Elle répondait à tous les critères: la Lavalloise était lucide, en fin de vie imminente et luttait contre une douleur de tous les instants. Mais elle est morte trois semaines plus tard sans avoir pu accélérer son rendez-vous avec la mort, comme le permet la loi.

Aucun médecin du centre d'hébergement de Laval où elle était hospitalisée n'a voulu signer l'autorisation de lui administrer les trois petites piqûres qui l'auraient emportée en paix. C'est leur droit. Comme le prévoit la loi, l'établissement (le centre d'hébergement Rose-de-Lima, à Laval) a entrepris des démarches pour trouver d'autres médecins volontaires pour donner le feu vert à l'aide à mourir.

Les procédures administratives ont toutefois été tellement longues que Gisèle Pérusse Soyez s'est rabattue sur la « sédation palliative continue »



ISTOCK

La loi fédérale sur l'aide à mourir, adoptée en juin dernier, précise que le traitement de la demande doit se faire en 10 jours ou moins.

VOIR PAGE A 8 : **SOUFFRANCE**

CSDM

Rentrée mouvementée pour Harel Bourdon

La première rencontre du conseil des commissaires expose plusieurs désaccords

PHILIPPE ORFALI

L'automne pourrait s'avérer particulièrement houleux pour la présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Catherine Harel Bourdon, s'il est à l'image de la première rencontre du conseil des commissaires de l'année tenue mercredi soir. Une réunion tantôt marquée par des accusations de muselage de la part des trois commissaires indépendants, tantôt par des allégations de mensonges, celles-là venant de parents.

Des parents représentant les quelque 700 élèves inscrits dans trois écoles à vocation particulière, qui ont perdu avec le retour en classe le droit au transport scolaire en raison des compressions budgétaires à la CSDM, estiment que cette décision administrative met en danger le bien-être de leurs enfants.

Adoptée à la fin août 2015, la mesure est entrée en vigueur un an plus tard, la CSDM n'ayant pas été en mesure de trouver les moyens de combler un manque de 300 000\$ pour assurer le transport en autobus jaune d'enfants inscrits aux écoles FACE, Atelier et Fernand-Seguin. Ceux-ci doivent se débrouiller eux-mêmes pour se rendre à l'école.

«*Mes propres enfants de 8 et 10 ans ont traversé à la course le boulevard Henri-Bourassa en plein feu rouge pour ne pas manquer leur autobus de la STM! Les autos ont dû arrêter. Il y a des brigadiers près des écoles, mais pas aux intersections importantes pour les transferts d'autobus. La sécurité des enfants doit primer tout le reste!*» a déploré un parent de

l'école alternative Atelier, Jocelyn Desjardins. Son groupe avance que la CSDM ne dit pas toute la vérité quant au financement du transport scolaire.

«*Nous n'avons pas caché d'information. Nous avons tout soumis aux parents*», a rétorqué M^{me} Harel Bourdon. Contraint d'agir par les parents et les trois commissaires indépendants, le conseil a finalement accepté de produire un rapport sur la gestion du transport par la CSDM.

Vives tensions

Les accusations les plus véhémentes sont venues des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin, qui ont tous trois claqué la porte du parti de M^{me} Harel Bourdon à la fin de l'année dernière.

Ceux-ci ont proposé des mesures visant à accroître la transparence au conseil des commissaires, notamment de diffuser les rencontres sur Internet, des propositions pour la plupart rejetées par la majorité.

Ils ont aussi soutenu avoir été tenus à l'écart de décisions importantes. «*Je trouve ça sincèrement méprisant en tant qu' élu scolaire de recevoir des documents séance tenante sans savoir le temps de les analyser*», a indiqué M. Dufort.

Une cinquantaine d'élèves ont aussi été arrachés à l'école qu'ils fréquentaient jusque-là, une fois la rentrée survenue, en raison des efforts «*d'optimisation*» de l'administration, ou faute d'espace. L'an dernier, quelque 150 élèves avaient ainsi été déplacés.

Le Devoir

La CSDM veut renommer l'école Pierre-Dupuy

Ne sachant plus à quel saint se vouer pour se libérer de la réputation malheureuse qui lui colle à la peau, l'école secondaire Pierre-Dupuy, dans le quartier Centre-Sud, doit changer de nom au cours des prochains mois, a appris *Le Devoir*. L'école très défavorisée a figuré pendant longtemps tout au bas des palmarès des écoles québécoises, et son taux de décrochage était l'un des pires de la province. Si la chose s'est peu à

peu améliorée, impossible pour la maison d'enseignement de se défaire de cette renommée bien involontaire, affirme la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng. «*Les parents ont peur de Pierre-Dupuy. Ça a bien changé depuis tout ce temps, mais il y a toujours cette légende urbaine dont on ne peut se défaire. Il y a aussi une école du même nom à Longueuil qui n'a pas une bonne réputation, alors on veut éviter la confusion*», dit-elle. Une consultation a été menée au cours des derniers mois au sein de la communauté scolaire. On ignore à quel moment le changement de nom pourrait entrer en vigueur.

PROCÈS SHARQC

Peines réduites pour 35 Hells Angels

PIERRE SAINT-ARNAUD

Les 35 membres des Hells Angels épinglés lors de l'opération SharQc en 2009 et qui avaient reconnu leur culpabilité à des accusations réduites de complot pour meurtre ont obtenu d'importantes réductions de peine mercredi.

La Cour d'appel a en effet retranché entre six et huit ans à leurs peines, selon le cas. L'affaire émane d'une décision, le 9 octobre dernier, du juge James Brunton, de la Cour supérieure, qui avait ordonné un arrêt des procédures dans le dossier de cinq autres accusés parce que la Couronne avait omis de communiquer certains éléments de preuve qu'elle avait en sa possession, ce qui avait du même coup entraîné la remise en liberté des cinq individus.

Les 35 qui avaient évité un procès en plaident coupable avaient dès lors entrepris des démarches pour retirer leur reconnaissance de culpabilité et demander un arrêt des procédures ou, à défaut, un nouveau procès. Des discussions ont toutefois permis d'en arriver à une entente, que les trois juges de la Cour d'appel ont accueillie

favorablement.

Le tribunal juge sévèrement les agissements de la Couronne, qui a retenu un élément de preuve qui aurait pu avoir une influence importante en faveur des accusés.

Toujours coupables

Les 35 accusés avaient été condamnés à des peines allant de 12 à 25 ans de pénitencier, mais en comptabilisant leur détention préventive, les peines nettes se situaient entre un peu moins de trois ans et 20 ans.

Le tribunal a réduit de huit ans la peine de trois accusés, cinq accusés ont vu leur peine diminuée de sept ans, alors que les 27 autres purgeront six ans de moins que prévu. Dans le cas de huit des accusés, leur peine tombe à un jour puisque leur peine nette était de moins de six ans. Le juge Yves-Marie Morissette estime que cette mesure «*est conforme à l'ordre public et à l'intérêt de la justice*», parce qu'elle n'efface pas les gestes des accusés: «*les plaidoyers et la reconnaissance de culpabilité qu'ils impliquent restent et ne sont pas effacés des registres*».

La Presse canadienne



DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE

L'idée du Comité des anciens combattants était de laisser toute personne ayant une histoire à raconter venir le faire. Sur cette photo, on aperçoit les vétérans Patrick Drake et George Pattinson.

45 000 \$ pour entendre cinq personnes

Une consultation menée à l'initiative du Comité permanent des anciens combattants n'a pas suscité l'engouement anticipé par les parlementaires

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

La consultation est au goût du jour à Ottawa depuis l'élection des libéraux de Justin Trudeau. Mais dans certains cas, la facture est quelque peu salée. Ainsi, le Parlement a dû déboursier près de 45 000\$ pour envoyer un comité de députés entendre le témoignage de... cinq vétérans.

Le Comité permanent des anciens combattants a mené ce printemps une étude sur la prestation de services aux vétérans. Comme c'est le cas pour toutes les études des comités parlementaires, des audiences ont été tenues à Ottawa et des témoins ont été convoqués. Certains, comme le président du groupe Vétérans Canada, Donald Leonardo, ont comparu par vidéoconférence. Cependant, dans un souci d'aller à la rencontre des gens concernés, le comité a décidé de se rendre aussi à Montréal et à Toronto. Sept des dix députés membres du comité ont été du voyage.

L'idée était d'ouvrir les portes et de laisser toute personne ayant une histoire à ra-

conter venir le faire. «*Le but premier est de déterminer si les prestations et services existants atteignent leurs objectifs pour les individus qui devraient en bénéficier, c'est-à-dire les vétérans et les membres de leur famille*», est-il écrit dans le communiqué de presse annonçant le voyage.

Les personnes qui voulaient prendre la parole n'avaient qu'à s'enregistrer sur place. Les intervenants seraient invités au micro dans l'ordre de leur arrivée. Une plage horaire de trois heures avait été prévue dans chacune des deux villes. Même si le temps alloué aux intervenants dépendrait de leur nombre, le comité avait prédit qu'ils auraient chacun environ deux minutes pour s'exprimer.

Mais voilà : presque personne ne s'est présenté. À Montréal, seulement deux personnes ont pris la parole à la rencontre du 14 juin. La veille, à Toronto, il y en avait eu trois, dont un qui s'était présenté à mi-chemin de la rencontre. Au final, chaque témoin a parlé

une dizaine de minutes. À Toronto, pour meubler le temps, le président du comité a, en début de séance, invité chacun des sept élus à se présenter. À Montréal, la rencontre n'a

duré que la moitié du temps prévu.

En outre, au moins un des cinq témoins aurait pu s'adresser aux élus à Ottawa. Jerry Kovacs, qui s'est rendu à la rencontre de Montréal, est un habitué des travaux du Comité permanent des anciens combattants. Il y a témoigné, dans la capitale fédérale, à trois reprises : en 2012, en 2013 et en 2014. En septembre 2015, il

s'était rendu à un rallye électoral d'Ottawa où Stephen Harper devait prendre la parole. (Il en a d'ailleurs été expulsé, les conservateurs craignant qu'il chahute le chef.)

Des frais en hausse

C'est d'un commun accord que les membres libéraux, conservateurs et néodémocrate du comité ont décidé de se rendre à Montréal et à To-

C'est d'un commun accord que les membres du comité ont décidé de se rendre à Montréal et Toronto

ronto pour poursuivre leur étude — qui n'était en outre pas obligatoire. Ils en ont profité pour visiter des installations, notamment à London. Il a été convenu d'allouer 42 513\$ à ce voyage. Le coût final de cette tournée n'est pas encore connu puisque les factures n'ont pas encore été toutes traitées, indique dans une lettre au *Devoir* le président du comité, le libéral Neil Ellis.

En fait, les comités parlementaires coûteront plus cher aux contribuables cette année. Le 16 juin dernier, le Bureau de régie interne de la Chambre des communes a accepté de bonifier de 800 000\$ l'enveloppe consacrée aux déplacements des comités, aux dépenses des témoins convoqués ainsi qu'à l'embauche de consultants et d'experts. Ce budget passera ainsi à 3,1 millions de dollars.

Cependant, à la Chambre des communes, on prend soin de rappeler qu'il y a cinq ans, ce budget s'élevait à 5,25 millions. Il a été réduit de plus de moitié dans le cadre des réductions de dépenses imposées à tout l'appareil gouvernemental.

Le Devoir

LIGNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Saint-Adolphe perd contre Hydro-Québec

Le projet privilégié constitue la solution la « plus avantageuse », tranche la Régie de l'énergie

MARIE-MICHÈLE SIOUI

La Ville de Saint-Adolphe-d'Howard a perdu une manche importante dans sa bataille contre Hydro-Québec, qui tente depuis des années d'aller de l'avant avec un projet de ligne de transport électrique devant traverser la municipalité des Laurentides.

Dans une décision rendue mercredi, la Régie de l'énergie a autorisé la société d'État à construire la ligne à 120 volts qu'elle convoite afin de répondre aux besoins croissants en électricité de sa clientèle installée dans les Laurentides.

«*La Régie est d'avis que le projet [privilégié par Hydro-Québec] correspond à la solution de moindre impact économique et à la solution la plus avantageuse du point de vue*

technique. Il permet également de répondre aux besoins de croissance de la clientèle de la région des Laurentides dans une perspective de long terme de façon fiable et évolutive», lit-on dans le jugement.

La Régie note aussi que l'ensemble des intervenants — et même ceux qui s'opposent au tracé qu'elle a finalement retenu — reconnaissent la nécessité d'installer une telle ligne. Selon Hydro-Québec, le projet de 98 millions de dollars aidera à combler les besoins en électricité des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides, eux qui ont augmenté de 20% entre 2004 et 2012 «*et qui continuent de progresser*».

La mairesse déçue

La mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard, Lisette Lapointe, est déçue que la Régie n'ait pas re-

tenu le tracé proposé par la municipalité, d'autant que celui-ci n'était pas plus coûteux que le scénario d'Hydro-Québec, selon les estimations que la Ville a proposées. «*Mais que voulez-vous, la Régie n'a pas compétence en matière de protection de l'environnement, alors ces données ne peuvent pas être prises en compte*», s'est-elle désolée.

Dans sa décision, la Régie fait valoir que la solution mise de l'avant par Saint-Adolphe-d'Howard offrait une capacité de développement moins grande à long terme, demandait des ajouts d'ici 2018 et impliquait le démantèlement d'une ligne qui est actuellement utilisée. Appelée à réagir, Hydro-Québec a déclaré que le jugement confirmait «*la nécessité du projet*».

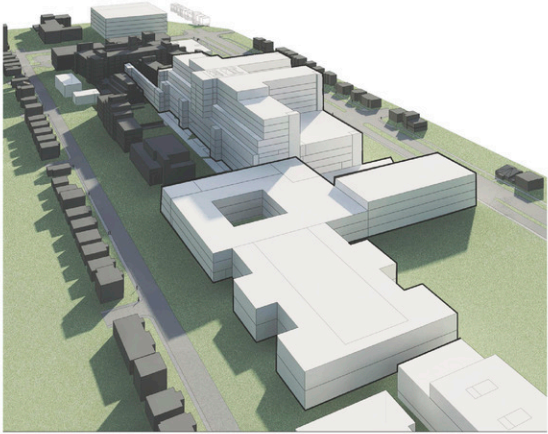
Le tracé retenu par l'organisme de régulation économique devra donc être construit

à partir du poste de Grand-Brûlé, à Mont-Tremblant, pour ensuite atteindre Saint-Sauveur, en passant par Sainte-Agathe. Sa mise en service est prévue pour septembre 2018 et selon Lisette Lapointe, «*ce sera une balafre sur les montagnes, face au village*».

D'ici là, la mairesse promet d'évaluer les options qui s'offrent encore à elle. «*Hydro-Québec n'a pas encore obtenu toutes les autorisations nécessaires*», a-t-elle rappelé. La société d'État doit encore obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et un avis de conformité de la MRC des Pays-d'en-Haut avant de commencer son projet.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

ACTUALITÉS



MINISTÈRE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

Cette image montre les installations actuelles de l'Enfant-Jésus (en noir) et celles qu'on souhaite construire (en blanc). Le nouveau centre en oncologie occupe environ la moitié des espaces en blanc sur le plan.

QUÉBEC

L'incertitude persiste au sujet de la vocation de l'Hôtel-Dieu

ISABELLE PORTER

à Québec

Le sort de l'Hôtel-Dieu reste toujours incertain, mais le ministre de la Santé, Gaëtan Barrette, a annoncé mercredi qu'une somme de 170 millions de dollars serait investie dans le projet grâce au contrôle des coûts du futur Nouveau Complexe hospitalier (NCH).

Le NCH coûtera moins cher que prévu, son budget passant de 2,13 milliards à 1,96 milliard, a annoncé mercredi le ministre Barrette. La différence entre les deux ira «à d'éventuels travaux à l'Hôtel-Dieu résiduels après le déménagement», a-t-il dit.

Rappelons que le NCH sera construit sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus et qu'il résulte de la fusion de ce dernier avec l'Hôtel-Dieu, situé dans le Vieux-Québec. La construction du NCH doit débuter en 2019 et être terminée en 2025. Mercredi, le ministre a assuré que «l'échéancier serait respecté».

Concernant la vocation de l'Hôtel-Dieu, il est toutefois resté vague. «Il y aura une vocation en santé à l'Hôtel-Dieu de Québec qui pourrait prendre plusieurs formes. La forme que ça ne prendra pas, c'est celle d'un hôpital traditionnel. Il y a d'autres choses qui peuvent être là: de la longue durée, du court séjour, des soins palliatifs, des cliniques...» a-t-il énuméré.

Mercredi, le Parti québécois a critiqué le «silence» du ministre dans ce dossier. «Dans le déménagement, on s'était engagé à ce que la population du centre-ville conserve des services médicaux à l'Hôtel-Dieu», a déploré la députée de Taschereau, Agnès Maltais.

Par ailleurs, certains déplorent que le gouvernement n'ait pas plutôt décidé de construire le NCH dans le Vieux-Québec. «C'est encore avec une grande tristesse qu'on accueille le départ de l'Hôtel-Dieu, la confirmation de ce départ», a déclaré Alain Samson, président du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire. Ce dernier se réjouit toutefois de la planification des regroupements de soins. «C'est ce qui manquait dans la région de Québec. Mais en ce qui concerne les bâtisses de l'Hôtel-Dieu, c'est le néant.»

Bonnes nouvelles en oncologie

Même si les origines de l'Hôtel-Dieu remontent à aussi loin que 1633, certains de ses bâtiments sont pratiquement comme neufs. C'est le cas du Centre de recherche clinique et évaluative en oncologie (CRCEO), qui joue actuellement le rôle de clinique externe en oncologie.

Or, le secteur de l'oncologie sera concentré dans le futur NCH avec une aile entière dédiée à ce domaine. Ce centre pourra ouvrir ses portes le premier dès 2020 (sept mois plus tôt que prévu).

On prévoit déjà que la fusion permettra d'offrir 5000 chirurgies supplémentaires par an, 40 000 visites en clinique externe, 39 000 visites d'oncologie additionnelles ainsi que 20 000 examens d'imagerie médicale de plus.

Quant aux 170 millions libérés dans le budget du NCH, ils découlent en partie de décisions concernant le stationnement. Plutôt que de construire un stationnement étagé souterrain pouvant coûter jusqu'à 292 millions, on a décidé de miser principalement sur un stationnement de surface à 109 millions. A l'heure actuelle, le stationnement de l'Enfant-Jésus comprend 1470 cases. En 2025, il en contiendra 2400.

On a aussi pu réduire les coûts avec l'aide des ingénieurs en révisant la taille de certaines «cages mécaniques» qui abritent la ventilation dans les blocs opératoires, a expliqué le directeur de projet, Luc Gagnon.

Les responsables attribuent en outre une bonne partie de leur succès au recours à la méthode LEAN, par laquelle le personnel a participé à l'élaboration du projet lors d'ateliers en équipe. A l'exception du pavillon K de l'Hôpital général juif de Montréal, ce serait une première au Québec.

MTQ

Les fonctionnaires toujours sous pression

Un rapport lève le voile sur les pratiques d'élus, de lobbyistes et d'entrepreneurs

JESSICA NADEAU

Les fonctionnaires du ministère des Transports du Québec (MTQ) sont toujours la proie de pressions indues provenant à la fois du politique, d'anciens ministres et sous-ministres devenus lobbyistes et même des entrepreneurs, qui n'acceptent pas tous les nouvelles règles et qui continuent d'envoyer des cadeaux. C'est ce qui ressort d'un nouveau rapport de l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval, commandé en 2013 par le MTQ.

«Des élus — municipaux et provinciaux — ainsi que des membres de leur personnel politique choisissent parfois d'agir directement auprès de fonctionnaires, représentant ainsi un risque éthique», écrivent les auteurs Luc Bégin, Lyse Langlois et Marie-Claude Côté, qui ont rencontré les membres du personnel afin de rédiger un «diagnostic éthique» du MTQ.

«Ces pressions sont souvent considérées comme excessives par les fonctionnaires impliqués, surtout lorsque les lignes d'autorité n'ont pas été respectées. Ils sont alors très conscients qu'ils sont en position de vulnérabilité», ajoute-t-on dans ce rapport remis au MTQ en août 2014, mais rendu public seulement mercredi.

Fait éloquent, les fonctionnaires parlent de «pression forte» lorsqu'ils s'expriment en tête à tête avec les chercheurs qui leur garantissent l'anonymat, mais minimisent cette pression dans les discussions de groupe.

Dans leurs recommandations, les chercheurs exhortent les politiciens à un peu de retenue: «Il s'avère capital que le politique respecte la frontière avec l'administratif.» Sans nommer personne, le rapport lève également le voile sur des pratiques douteuses de la part d'anciens ministres et sous-ministres, devenus lobbyistes. «Malgré l'existence de balises norma-

«Il s'avère capital que le politique respecte la frontière avec l'administratif»

Extrait du rapport de l'Institut d'éthique appliquée l'Université Laval

tives, des participants ont affirmé lors des entrevues devoir subir des pressions et réagir à des demandes d'informations inappropriées provenant de lobbyistes travaillant pour des fournisseurs qui n'hésitent pas à chercher à faire intervenir le niveau politique en leur faveur. Le lobbyisme exercé par d'anciens gestionnaires du public, voire d'anciens sous-ministres ou même des ministres travaillant maintenant au privé, est ressorti des entrevues comme étant le plus difficile à gérer. Cela s'expliquerait entre autres par des liens de proximité antérieurs ou des tentatives par certains d'user de leur position de pouvoir antérieure pour exercer des pressions que certaines personnes interrogées jugent excessives.»

A l'échelle des cadres supérieurs, c'est plus d'un fonctionnaire sur quatre qui dit avoir été «témoin direct ou indirect [...] de pressions excessives exercées par le privé».

Encore des cadeaux

Les chercheurs notent qu'un «changement important s'opère au sein du MTQ» depuis le rapport Duchesneau et la commission Charbonneau. «Alors que les firmes et les entrepreneurs semblaient être considérés comme des partenaires — ce qui tend à autoriser davantage de proximités, dont certaines moins souhaitables que d'autres en ma-

tière de risques éthiques — ils seraient maintenant de plus en plus perçus comme des prestataires de services ou des fournisseurs, sans plus.»

Mais cette nouvelle relation entraîne «de l'incompréhension et des critiques de la part d'anciens partenaires», peut-on lire dans le rapport. «L'adaptation des firmes de génie-conseil et des entrepreneurs à cette nouvelle réalité serait apparemment difficile, du moins pour certains d'entre eux qui s'en seraient plaints directement à des gestionnaires du ministère. Des participants [...] ont d'ailleurs rapporté que, bien qu'étant informés de la directive relative aux cadeaux, marques d'hospitalité et avantages offerts, des entrepreneurs continuaient d'offrir des cadeaux.»

Pour illustrer leurs propos, les auteurs citent un fonctionnaire. «J'ai reçu [...] un cadeau, que j'ai retourné [...]. Même si les entrepreneurs savent qu'on n'a pas le droit [...], c'est constant.»

Zone de vulnérabilité

Les chercheurs considèrent que la sous-traitance et la présence de consultants dans les locaux du MTQ constituent une «zone de vulnérabilité», évoquant des risques pour la «confidentialité et la sécurité de l'information». Plusieurs répondants ont en effet relevé une «proximité dans les équipes de travail, qui conduit à faire oublier les règles minimales de vigilance».

«Force est de reconnaître les efforts mis en place par le MTQ pour mettre en œuvre son infrastructure éthique et ses dispositifs éthiques, concluent les chercheurs. Tous les ingrédients semblent en place pour faire émerger cette culture éthique. Ces ancrages nécessitent toutefois une visibilité accrue au sein de l'organisation afin qu'ils ne soient pas cachés derrière tous les enjeux du ministère ni derrière d'éventuelles pressions.»

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Alexandre Cloutier, à gauche sur la photo, s'est lavé de tous les reproches formulés par ses adversaires, y compris Martine Ouellet (à droite).

COURSE AU PQ

Les adversaires de Cloutier crient au favoritisme

MARCO BÉLAIR-CIRINO

à Gatineau

La tension a monté d'un cran entre les quatre candidats à la direction du Parti québécois (PQ) mercredi à Gatineau. Paul St-Pierre Plamondon, Jean-François Lisée et Martine Ouellet ont tour à tour accusé l'«establishment» de la formation politique — acquis au favori de la course, Alexandre Cloutier — de pratiques déloyales.

Tous trois ont dit trouver «plus difficile d'avoir accès aux militants» dans les régions où les sympathisants du député de Lac-Saint-Jean contrôlent les instances du PQ.

Ils reprochent aussi à M. Cloutier d'avoir torpillé un projet de débat des candidats au Saguenay-Lac-Saint-Jean. «Seul Alexandre refuse d'organiser un débat au Saguenay. [...] Les militants du Saguenay aiment beaucoup Alexandre, ils ont raison. Mais il n'est pas propriétaire des militants du Saguenay», a laissé tomber M. Lisée avant le coup d'envoi du caucus. «Ce n'est pas la bonne façon de faire la démocratie. [...] Moi, j'aime une façon de faire de la politique qui est ouverte, qui est loyale, qui est transparente», a-t-il ajouté.

M. Cloutier s'est par la suite présenté devant les caméras suivi d'un bataillon d'élus. Il s'est lavé de tous les reproches formulés par ses adversaires. Il a répété qu'il doit affronter les mêmes obstacles qu'eux sur le terrain et qu'il participera à tous les débats organisés par

l'état-major du PQ. «Je n'ai pas d'avantage [indu], a-t-il martelé. Ce que je dis à M. Lisée, c'est «bienvenue dans la course!»»

Le président du PQ, Raymond Archambault, a refusé mercredi d'enjoindre aux associations de circonscriptions et de régions de relayer à leurs membres les invitations de tous les candidats à la chefferie. «Les règles s'appliquent. Il n'y a pas de règles à ce sujet-là», a-t-il fait valoir. «Je demande à chacune de nos organisations, même des organisations qui militent en faveur d'un candidat, de faire preuve de courtoisie avec tout le monde», a-t-il toutefois ajouté.

Le président de l'association péquiste du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Sabin Gaudreault, a rappelé que les exécutifs régionaux «ne mobilisent pas à [la] place» des différentes équipes de campagne. Dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir*, il confie avoir été «piqué» par M. Lisée. L'élus montréalais s'était désolé auprès de lui de la faible participation des militants à l'un de ses événements de campagne plus tôt cet été à Alma. Sept personnes s'étaient présentées. «J'avais pourtant envoyé l'invitation à nos membres sur Internet, [soit] entre 3500 et 4000 personnes. Je lui ai montré le message sur mon iPhone.»

D'autre part, M. Gaudreault a précisé qu'il avait été forcé d'annuler le débat régional puisque Martine Ouellet et Véronique Hivon «n'avaient pas donné signe de vie» avant la date butoir, soit le 18 août dernier. «M. Cloutier

avait répondu qu'il avait un engagement à la Ville de Laval. [...] On a tout annulé ça», a-t-il fait remarquer. Il s'est dit «un peu déçu» de la tournure des événements.

Candidats aux abois?

Alexandre Cloutier a accusé ses adversaires de vouloir fixer de «nouvelles règles» afin de se redonner une chance de remporter la course à la direction du PQ. Le désespoir s'est emparé d'eux. «Ils sentent qu'ils sont en train de perdre la course et ils essaient d'inventer de nouvelles règles.»

La députée de Vachon, Martine Ouellet, a pouffé de rire. «J'ai clairement une avance, et je le sens, a-t-elle lancé en après-midi. Je pense qu'il [M. Cloutier] sent ma montée.»

Une petite guerre de chiffres s'est ensuivie. L'ex-député Bernard Drainville s'en est mêlé. Sur les ondes de Cogeco et de LCN, il a brandi les résultats d'un pointage effectué il y a un moment par l'équipe de Véronique Hivon qui, a-t-il soutenu, mettent Alexandre Cloutier et Jean-François Lisée sur un même pied d'égalité.

L'équipe Cloutier a rapidement dit n'accorder «aucune, aucune crédibilité» à ce coup de sonde mystérieux. M. Cloutier dispose d'une longueur d'avance importante sur les autres candidats, a-t-elle ajouté. L'entourage de M^{me} Hivon a dit, lui, n'avoir jamais eu en main de tels chiffres.

Le Devoir

Le Devoir

ACTUALITÉS

BACTÉRIE C. DIFFICILE

Des patients infectés puis guéris peuvent propager l'infection à leur entourage

PAULINE GRAVEL

Même guéries de leurs symptômes, les personnes ayant souffert d'une infection au *Clostridium difficile* (C. difficile) peuvent transmettre la bactérie aux individus et aux animaux vivant sous le même toit qu'elles. De ce fait, ils contribuent à propager ce type d'infection dans la communauté, indique une étude de l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill (IR-CUSM).

Les infections à C. difficile, qui provoquent la diarrhée et une inflammation du côlon potentiellement grave, sont principalement nosocomiales, c'est-à-dire qu'elles sont contractées au cours d'un séjour en milieu hospitalier. Des chercheurs de l'Université McGill ont voulu savoir si les personnes ayant été infectées à l'hôpital pouvaient s'avérer une source de transmission de la bactérie et de propagation de l'infection dans la communauté lorsqu'elles ré-intégraient leur domicile, étant donné que même après avoir été traités et guéris, de 10 à 25% des patients restent porteurs de la bactérie ou de ses spores.

« Cette proportion varie notablement en fonction de l'âge du patient et de la souche de la bactérie, car certaines souches produisent plus de spores que d'autres et ces spores peuvent être beaucoup plus persistantes », précise le Dr Mark Miller, professeur au Département de médecine de l'Université McGill, qui est l'un des auteurs de l'étude de l'IR-CUSM qui a été publiée mercredi dans la revue *Infection Control & Hospital Epidemiology*.

Suivi pendant quatre mois

L'étude a consisté à suivre l'entourage, les membres de la famille et les animaux domestiques de 51 patients qui sont rentrés à la maison après avoir été traités pour une infection à C. difficile contractée en milieu hospitalier ou ambulatoire, ou pendant qu'ils suivaient un traitement contre la bactérie.

Les chercheurs ont visité ces familles, comprenant au total 67 personnes et 15 animaux domestiques, pendant quatre mois.

Chaque mois, ils collectaient un échantillon de selles de tous les membres de chaque famille, et ils procédaient à des prélèvements sur les portes, les évier de cuisine et les toilettes de la maison. Au terme des quatre mois, les chercheurs ont

constaté que 13,4% des 67 personnes vivant avec un patient guéri du C. difficile avaient contracté la bactérie et en étaient « devenues porteuses ». Et parmi ces personnes contaminées, 66% étaient âgées de moins de cinq ans; cinq d'entre eux portaient encore une couche.

« Cela est probablement dû au fait que les contacts directs avec les bébés et les jeunes enfants sont beaucoup plus nombreux qu'avec des adultes », avance le Dr Miller. De plus, les enfants deviennent porteurs beaucoup plus facilement que les adultes quand ils entrent en contact avec la bactérie. Il est en effet très fréquent de trouver des porteurs asymptomatiques parmi les enfants de moins d'un an.

« Si les jeunes enfants sont plus susceptibles de contracter la bactérie, ils sont par contre beaucoup moins enclins à développer une infection, et ce, même s'ils sont gravement malades. Les personnes les plus à risque de souffrir de l'infection sont les personnes âgées de plus de 65 ans », précise le chercheur.

La communauté à risque

Également, plus d'un quart (26,7%) des animaux, en majorité des chats et des chiens, sont devenus porteurs de la bactérie au cours des quatre mois de l'étude. « Il était déjà connu que les chats, les chiens, les porcs et les chevaux peuvent être porteurs et développer une infection au C. difficile, et ensuite la transmettre à des humains par le biais de leurs selles », confirme le Dr Miller.

Ces personnes et ces animaux devenus porteurs pourront à leur tour transmettre la bactérie à d'autres, ou devenir malades s'ils reçoivent une antibiothérapie.

« Ce fut le cas d'un membre de la famille d'un patient qui est devenu porteur et qui a développé une infection au C. difficile à la suite d'un traitement antibiotique. C'est la prise d'antibiotique qui a déclenché l'infection, car ceux-ci perturbent la flore intestinale qui ne peut plus combattre aussi efficacement le C. difficile, qui prend alors le dessus et sécrète des toxines », précise le Dr Miller.

Les résultats de l'étude indiquent que la transmission intra-familiale aux enfants et aux animaux représente une source importante de transmission de l'infection dans la communauté, résume le chercheur, tout en rappelant que la majorité des contaminations surviennent néanmoins à l'hôpital.

Le Devoir



YAMIL LAGE AGENCE FRANCE-PRESSE

Des passagers font leur arrivée à l'aéroport de Santa Clara, à Cuba, à la suite du vol inaugural.

Premier vol commercial entre les États-Unis et Cuba en 50 ans

HECTOR VELASCO
à Santa Clara

LEILA MACOR
à Fort Lauderdale

Le premier vol régulier entre les États-Unis et Cuba depuis plus de 50 ans a atterri mercredi dans la grande île caribéenne, marquant une nouvelle étape dans le rapprochement entre les deux anciens ennemis de la guerre froide.

« Ce fut une émotion incroyable! Tous les passagers [...] qui voyageaient sur ce vol historique avaient le sourire et étaient émus d'arriver », a décrit à l'AFP Giselle Cortes, 34 ans, cadre de la compagnie JetBlue Airways, dont le vol 387 est arrivé à 10h57 (heure locale) à Santa Clara, dans le centre de l'île.

L'Airbus A320, son pilote et copilote américains de parents cubains et ses 150 passagers avaient décollé une heure plus tôt de l'aéroport de Fort Lauderdale, en Floride.

« Ma grand-mère est Cubaine. Elle est partie [de l'île] il y a 60 ans. Je suis la première de ma génération à venir à Cuba, ma seconde patrie. Je suis émue de revenir à la maison, d'avoir enfin l'occasion de voir la famille », a encore confié M^{me} Cortes.

Peu après l'atterrissage, l'appareil a été accueilli par des gerbes de canons à eau, une tradition pour les liaisons inaugurales. Puis deux passagers ont descendu les premiers l'escalier mobile, munis de drapeaux cubain et américain qu'ils ont échangés avant de s'embrasser une fois sur le tarmac.

« Ce fut un voyage émouvant. On a fêté ça, on a passé un bon moment. On a pris des photos avec les drapeaux cubains », a rapporté à l'AFP l'Américaine Leanne Spencer, qui travaille dans l'événementiel et voyage pour la première fois à Cuba avec sa fille de 17 ans, Natalie.

Sur Twitter, le secrétaire d'État américain, John Kerry, a salué « un nouveau pas en avant » dans les relations entre les anciens ennemis « un an à peine après avoir hissé le drapeau américain à La Havane », au moment du rétablissement officiel des relations diplomatiques entre les deux pays l'été dernier.

Ce premier vol régulier depuis 1961, date de la rupture des relations diplomatiques entre

deux pays dont les côtes sont distantes de seulement 200 kilomètres, fait partie « des grands moments de l'histoire », s'est réjoui Mark Gale, directeur de l'aéroport de Floride.

Autres vols à venir

À bord du vol figurait le secrétaire américain aux Transports, Anthony Foxx, qui doit rencontrer des responsables cubains dans l'après-midi à La Havane.

La liaison de JetBlue fait partie des 110 vols quotidiens prévus par un accord conclu en février entre Washington et La Havane, dans la foulée de leur rapprochement historique engagé depuis fin 2014.

Jeudi, un autre vol, cette fois de la compagnie Silver Airways, doit effectuer la même liaison, avant la prochaine entrée en service de vols d'American Airlines, de Frontier Airlines, de Southwest Airlines et de Sun Country Airlines vers neuf villes de province de l'île.

Ces vols partiront de Miami, de Fort Lauderdale, de Chicago, de Minneapolis et de Philadelphie.

Pour les 20 vols prévus sur La Havane, 58 candidatures de compagnies ont été déposées, selon les autorités cubaines. « La concurrence est l'une des plus fortes que j'aie jamais observées » sur une destination, a confirmé M. Foxx mercredi à la presse cubaine, sans préciser quand débuteraient les liaisons vers la capitale.

Depuis l'annonce choc du dégel de leurs relations, les deux pays ont concrétisé plusieurs avancées, notamment diplomatiques.

Les États-Unis ont retiré Cuba de leur liste des pays soutenant le terrorisme, ouvrant la voie à la reprise officielle des relations entre les ex-ennemis, le 20 juillet 2015. Depuis, La Havane et Washington ont notamment rétabli un service postal direct, et les hôteliers et croisiéristes américains ont commencé à revenir à Cuba.

En 2015, Cuba a reçu un total de 161 233 visiteurs américains, soit une hausse de 76% par rapport à 2014. Une tendance confirmée depuis le début de l'année avec 94 000 séjours d'Américains entre janvier et avril (+93%).

Agence France-Presse

COIFFES AUTOCHTONES

« Pas le modèle souhaité », dit l'APNQL

MARIE-MICHÈLE SIOUI

La rentrée scolaire à l'école Lajoie d'Outremont, où des coiffes autochtones ont été remises à des élèves, n'est « surtout pas le modèle souhaité » pour sensibiliser les enfants aux réalités des peuples autochtones, a insisté mercredi l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL).

L'organisme politique, qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador, s'est ainsi lancé dans le débat déclenché en début de semaine par une mère dont la fille a refusé de porter la coiffe autochtone de carton que ses enseignantes lui avaient remise.

« La méconnaissance des pratiques et protocoles des Premières Nations doit nous mettre devant l'urgence de changer la façon d'éduquer les enfants sur les réalités de nos peuples », a déclaré le chef de l'APNQL, Ghislain Picard. Il joignait sa voix aux nombreux autochtones et allochtones qui ont dénoncé cette manière « caricaturale » de représenter les Premières Nations en s'appropriant un symbole qui doit être mérité dans certaines communautés, où la coiffe a une valeur honorifique.

Nourrir l'intolérance

L'APNQL a profité de l'occasion pour offrir son soutien aux établissements d'enseignement qui voudraient sensibiliser leurs clientèles aux réalités des autochtones. « L'APNQL considère que la façon d'éduquer les enfants sur les peuples autochtones peut contribuer à nourrir l'intolérance plutôt que de la combattre », a fait valoir l'organisation.

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeois, dont fait partie l'école Lajoie, s'est excusée lundi d'avoir offensé certaines personnes avec son activité. « Ce n'était aucunement notre intention », a assuré sa porte-parole, Gina Guillemette.

Le Devoir

« La façon d'éduquer les enfants sur les [...] autochtones peut contribuer à nourrir l'intolérance »

Ghislain Picard, chef de l'APNQL

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-14505

Acquisition de services pour l'utilisation d'une solution logiciel-service ou infonuagique hébergée des ressources humaines et paie

L'ouverture des soumissions prévue pour le 7 septembre 2016 est reportée au 26 septembre 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 1^{er} septembre 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-15485

Fourniture, plantation et arrosage d'arbres pour le service des grands parcs, 2017-2019

L'ouverture des soumissions prévue pour le 31 août 2016 est reportée au 7 septembre 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 1 septembre 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

 **Parc Jean-Drapeau**

APPEL D'OFFRES

20160838PUB

Location et opération d'un sentier de glace, FDN 2017

Les documents de cet appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du jeudi 1^{er} septembre 2016 en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents seront obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissionnaires peuvent également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres en visitant le site Internet de la SPJD www.parcjeandrapeau.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Juan Gabriel Guzman de vous présenter au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec, H7G 4R6, décédé le 4 juillet 2016, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés au bureau de la notaire soussignée au 309-4020, rue Louis-B. Mayer, Laval, Québec, H7P 0J1, à l'intérieur des heures normales d'affaires. Me Isabelle Choinière, notaire

CHANGEMENT DE NOM
Prenez avis que Sami Sifat dont l'adresse du domicile est le 3505, apt. 1407, Ste-Famille, Montréal, Québec, H2X 2L3, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sam Desmoines. Cet avis a été rempli et signé à Montréal, le 20 août 2016 par Sami Sifat

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la succession de Laurence Sarasin, en son vivant résidant au 1800 boulevard Cartier, appartement 201, Laval, Québec, H7G 4R6, décédé le 4 juillet 2016, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés au bureau de la notaire soussignée au 309-4020, rue Louis-B. Mayer, Laval, Québec, H7P 0J1, à l'intérieur des heures normales d'affaires. Me Isabelle Choinière, notaire

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas 514-939-0222 www.portage.ca

PORTAGE
Pour valoir le donateur

Sudoku par Fabien Savary

2	1		5		9	8	4	
		9				2		
			4		8		1	
1	4			7				
	6				1			5
		4		6				
8								1
					2	6		7

Niveau de difficulté : DIFFICILE 3382

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

4	3	6	7	8	5	9	1	2
7	5	2	6	9	1	8	4	3
8	9	1	2	4	3	7	5	6
9	1	4	5	6	7	2	3	8
2	8	5	9	3	4	6	7	1
3	6	7	8	1	2	5	9	4
6	4	8	1	7	9	3	2	5
5	7	3	4	2	6	1	8	9
1	2	9	3	5	8	4	6	7

3381

SUDOKU : le logiciel
10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ACTUALITÉS



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le maire de Montréal, Denis Coderre, a sommé les défenseurs d'Énergie Est de cesser de faire de la « petite politique ».

ÉNERGIE EST

Montréal n'a pas besoin d'un nouveau pipeline, insiste Denis Coderre

JEANNE CORRIVEAU

Denis Coderre a salué mercredi la décision de l'Office national de l'énergie (ONE) de suspendre les audiences sur le projet de pipeline Énergie Est. Mais le maire ne croit pas que Montréal ait besoin d'un nouvel oléoduc.

« C'est la seule chose qu'on devait faire », a indiqué M. Coderre lors de la réunion hebdomadaire du comité exécutif mercredi matin, alors qu'il commentait la décision prise la veille par l'ONE de mettre en veilleuse les audiences sur le projet de pipeline de TransCanada.

Le maire n'est cependant pas prêt à donner un « chèque en blanc » à l'entreprise s'il devait y avoir d'autres audiences. « Avec un projet comme ça, c'est non. S'il change, si c'est un nouveau projet, à ce moment-là, ce sera un nouveau proces-

sus et on verra. Mais pour autant que je sois concerné, on n'a pas besoin de faire un nouveau pipeline qui va passer par Montréal », a-t-il expliqué.

Le maire a sommé les défenseurs d'Énergie Est de cesser de faire de la « petite politique » sur le dos des Québécois et des opposants au projet. « Nous, on n'est pas dogmatiques. On avait dit oui à Enbridge parce qu'ils ont rempli les conditions qu'on s'était imposées. Là, non seulement on ne remplit pas les conditions, mais, un peu de façon cavalière, cette entreprise-là [TransCanada] pense que tout lui est dû et on donne l'impression que c'est juste le fédéral qui va décider. »

Rappelons que, mardi, l'ONE a annoncé la suspension des audiences publiques sur le pipeline Énergie Est afin de décider du sort de deux des trois commissaires qui ont rencontré Jean Charest alors que celui-ci agis-

sait comme consultant pour TransCanada.

« On espère que l'ONE trouvera des solutions. On est prêts à participer aux audiences, mais on pense qu'il y a un test de crédibilité qu'on doit régler. Ça n'enlève pas ma confiance en l'organisation et en son président [Peter Watson] », a dit le maire, même si M. Watson avait lui aussi participé à la rencontre avec Jean Charest.

Denis Coderre souhaite maintenant une « réorganisation » des audiences de l'ONE et la nomination de nouveaux commissaires.

Un processus parallèle ?

Pour l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), il est temps que l'ONE mette un terme à l'examen du projet Énergie Est. « L'ONE est incapable de faire l'examen du projet Énergie Est

dans le respect des droits fondamentaux des Premières Nations », a souligné le chef de l'APNQL, Ghislain Picard, qui envisage de proposer aux autres chefs de mettre sur pied leur propre processus d'examen pour tout projet d'exploitation de ressources sur les territoires traditionnels des Premières Nations.

À l'instar du maire Coderre, le porte-parole du Bloc québécois en matière de pipelines, Luc Thériault, croit que Montréal n'a pas besoin d'un oléoduc qui passe sur son territoire. Il a reproché aux libéraux d'avoir permis la poursuite des audiences sur Énergie Est même si le gouvernement Trudeau a mandaté un comité d'experts pour revoir le processus d'évaluation des projets de pipeline et que son rapport est attendu d'ici le 31 janvier prochain.

Le Devoir

Trois-Rivières : Bettez démis de ses fonctions

Au lendemain de sa comparution très médiatisée, Jonathan Bettez, sur qui pèsent six chefs d'accusation en matière de pornographie juvénile, a été démis de ses fonctions de dirigeant principal de l'entreprise familiale, Emballages Bettez. L'entreprise de matériel d'emballage pour les industries a annoncé, mercredi en fin d'après-midi, que tout lien d'emploi avec Jonathan Bettez avait été coupé. Un nouveau directeur général, François Jodoin, est immédiatement entré en fonction, a-t-on indiqué. L'affiche sur les locaux d'Emballages Bettez, à Trois-Rivières, avait par ailleurs été temporairement retirée, mercredi.

La Presse canadienne

La Ville de Brossard interdira les sacs de plastique dès jeudi

À compter de jeudi, les citoyens de la ville de Brossard, en banlieue sud de Montréal, ne pourront plus se procurer de sacs de plastique jetables dans les commerces locaux. Les détaillants de la ville devront offrir à leurs clients des sacs en plastique réutilisables ou des sacs en papier. Le règlement de la Ville avait été adopté en février dernier, mais la municipalité s'était donné quelques mois pour informer les commerces et la population. Trois commerces interrogés par La Presse canadienne ont assuré qu'ils étaient fins prêts à se conformer au règlement.

La Presse canadienne

Santé Canada interdira six « ingrédients » du fentanyl

Ottawa espère mettre fin à la « crise des opioïdes » qui touche le pays

Vancouver — Santé Canada compte restreindre six produits chimiques utilisés dans la production du fentanyl, afin de lutter contre la « crise nationale des opioïdes ».

La ministre fédérale de la Santé, Jane Philpott, a indiqué mercredi que cette interdiction permettrait d'atteindre rapidement l'objectif du projet de loi du sénateur Vern White: rendre illégales l'importation et l'exportation non autorisées de ces six produits chimiques qui servent à la fabrication du dangereux opioïde.

Les substances, qui ne sont pas réglementées et dont tirent profit le crime organisé et les trafiquants de drogue, seront ajoutées à la liste des drogues interdites, comme la cocaïne ou l'héroïne.

Puissant sédatif, le fentanyl est souvent prescrit dans les cas de cancers ou de maladies chroniques. C'est ce médicament antidouleur qui a notamment causé la mort du chanteur américain Prince en avril dernier. La ministre Philpott a aussi indiqué qu'elle prévoit toujours la tenue, cet automne, d'un sommet sur un phénomène que le gouvernement fédéral qualifie maintenant de « crise nationale des opioïdes ».

Explosion de surdoses

Depuis plusieurs mois, les cas de surdoses mortelles de fentanyl ont explosé au Canada, principalement dans les provinces de la Colombie-Bri-

tannique et de l'Ontario.

Sur les quatre premiers mois de l'année, les cas de surdoses mortelles ont presque été multipliés par deux sur un an, avec 371 cas.

Depuis plusieurs mois, les cas de surdoses mortelles de fentanyl ont explosé au Canada, principalement dans les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ontario

En Colombie-Britannique, le coroner a recensé 433 décès apparemment liés à une surdose de drogue illicite entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet. Plus de 62 % de ces décès sont liés au fentanyl, indique-t-on.

Les autorités sanitaires et policières de cette province ont

profité de la Journée internationale de sensibilisation aux surdoses, mercredi, pour annoncer la première phase d'un programme destiné à contrer le phénomène. Ils ont annoncé notamment un nouveau service de dépistage pour assurer les usagers que leur drogue ne contient pas de contaminants potentiellement mortels comme le fentanyl.

Le nouveau programme est entre autres offert au site d'injection supervisée Insite, de Vancouver; or 86 % des échantillons analysés jusqu'ici contenaient du fentanyl, indiquent des responsables de la santé publique.

Avec l'Agence France-Presse
La Presse canadienne



Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

PITBULLS

Le rapport final du groupe de travail rejette l'interdiction

Le document remis mercredi au ministre Martin Coiteux privilégie l'imposition de règles strictes

JOCELYNE RICHER

à Québec

La grande majorité des propriétaires de pitbulls pourront conserver leur chien si le gouvernement entérine les conclusions du groupe de travail sur les chiens dangereux chargé de lui soumettre des recommandations, selon ce qu'a appris La Presse canadienne mercredi.

Seule exception: les personnes ayant commis certains types d'infraction, comme des infractions criminelles liées à la violence ou à la cruauté envers les animaux.

Les autres pourront continuer à se promener dans les rues avec leur pitbull, mais en devant observer des règles strictes.

C'est ce qui ressort des dix recommandations annexées au rapport final du groupe de travail créé en juin dernier par le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, à la suite du décès d'une Montréalaise mordue à mort par un pitbull dans la cour arrière de sa maison.

Le rapport final du groupe a été remis au ministre mercredi. Il reste à savoir ce que le gouvernement en fera. Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, s'est déjà prononcé pour une interdiction totale des pitbulls, en raison des séquences irréversibles laissées par les morsures de ce type de chiens.

Deux catégories

Le groupe recommande essentiellement de créer deux ca-

tégories de chiens: les chiens dangereux, « de type pitbull », et les chiens potentiellement dangereux pesant 20 kg ou plus et dressés à des fins de protection.

Pour ces deux catégories de chiens, le groupe recommande: l'enregistrement annuel obligatoire, l'obligation de tenir son chien en laisse dans les lieux publics, le port du licou ou du harnais de corps dans les lieux publics.

Pour les chiens pitbulls, s'ajoutent à ces restrictions l'obligation de porter une muselière dans les lieux publics, la stérilisation et l'installation d'une clôture en vue « d'empêcher le chien de quitter le lieu de la propriété privée ».

Action rapide

Pour être étiqueté dangereux, un chien devra être évalué par un vétérinaire et avoir causé des blessures sévères et multiples à une personne ou un animal. Il ne s'agit donc pas de viser une race de chiens en particulier, mais plutôt des spécimens qui posent problème, comme le souhaitait l'Ordre des vétérinaires.

Le gouvernement s'est engagé à agir rapidement dans ce dossier controversé et à légiférer au besoin dès la rentrée de la fin septembre.

C'est le ministre Coiteux qui doit faire une recommandation au gouvernement, après l'étude du rapport. En principe, le dossier doit d'abord être discuté lors du caucus libéral qui se tient à Gatineau la semaine prochaine.

La Presse canadienne



ISTOCK

Le gouvernement du Québec s'est engagé à agir rapidement dans le dossier des pitbulls.

CONCOURS LE DEVOIR



Desjardins

présente

Les **Défis** *de*
L'été 2016

CHOIX DE PARCOURS : DE 50 À 150 KM



Photo: Maxime Jurek / L'Est-Brut

**GAGNEZ DEUX
LAISSEZ-PASSER
POUR LE DÉFI DES
CANTONS-DE-L'EST**

Samedi 10 septembre - Départ/arrivée : Mont-Orford

PARTICIPEZ DÈS MAINTENANT!
LEDEVOIR.COM/CONCOURSDEFIDESCANTONS

ÉDITORIAL

BRÉSIL

Une gauche qui s'est égarée

Dilma Rousseff destituée, le Brésil traverse les heures les plus déroutantes de sa jeune démocratie. La droite néolibérale remet la main sur le pouvoir qu'elle pourra exercer sans partage, sur fond d'apathie collective. Pour la gauche emmenée depuis 13 ans par le Parti des travailleurs (PT), la débâcle pourrait difficilement être plus totale.



GUY
TAILLEFER

C'est fait, la présidente Dilma Rousseff a été chassée du pouvoir mercredi, par « coup d'État » constitutionnel, à l'issue d'un vote sans équivoque des membres du Sénat. Comment le Brésil et le Parti des travailleurs ont-ils pu en arriver là? Élu(e) une première fois en 2010, M^{me} Rousseff avait pourtant hérité du bien-aimé Luiz Inácio Lula da Silva d'une économie en expansion, résistant étonnamment bien à la Grande Récession.

Sous la première femme à devenir présidente du Brésil, le pays a continué de tirer son épingle du jeu de manière exemplaire dans le concert des nations, porté par un programme économique hybride combinant politiques néolibérales et formidables mesures antipauvreté. Un programme qui aura réussi sous l'habile Lula à calmer les angoisses des vieilles élites tout en donnant lieu à la mise en place du plus grand plan de redistribution du revenu jamais appliqué au Brésil.

Après quoi, les choses ont commencé à se détraquer — et l'équilibre à se rompre. D'abord parce que la crise économique mondiale a fini par rattraper très durement la puissance émergente d'Amérique latine. Et puis parce que l'ancienne guérillera qui s'est battue à une autre époque contre la dictature militaire n'avait manifestement pas la fine habileté politique de Lula. Avec le temps, Dilma Rousseff a fini par se faire des ennemis partout — à droite, à gauche, parmi les mouvements sociaux, les partis alliés, ses propres ministres... Elle est réélue de justesse en 2014 dans la foulée des grandes manifestations de masse qui ont éclaté en réaction à la hausse des tarifs d'autobus à São Paulo et alors que commence à poindre le gigantesque scandale de corruption impliquant la pétrolière d'État Petrobras. L'opposition, y compris au sein des partis faisant partie du gouvernement de coalition formé autour du PT, flaire l'occasion de casser Rousseff et de reprendre la présidence sans avoir à faire de compromis avec la gauche.

◆ ◆ ◆

La suite des choses tient de la plus monumentale hypocrisie. M^{me} Rousseff a été évincée non pas nommément pour corruption, mais pour maquillage des comptes publics, une manœuvre budgétaire dont on sait notoirement que tous ses prédécesseurs ont pratiquée, sans être inquiétés. L'hypocrisie, c'est entre autres qu'elle a été jugée par un Sénat dont le tiers des élus fait l'objet de poursuites criminelles. Il se trouve par ailleurs que plusieurs dizaines de sénateurs et de députés du Congrès font à l'heure actuelle l'objet d'enquêtes pour corruption. Enfin, l'homme qui va maintenant la remplacer jusqu'aux prochaines élections, son ancien partenaire de coalition Michel Temer, du Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB, centre), ne devrait normalement pas être autorisé à prendre le relais en vertu des lois électorales brésiliennes, comme il s'est rendu coupable de dépassement de frais de campagne. Un PMDB qui, du reste, n'est pas moins éclaboussé que les autres par le scandale de Petrobras.

Ce qui fait qu'on peut difficilement attendre de cette saga qu'elle débouche sur de véritables mesures anticorruption et sur des réformes politiques utiles au développement de l'État de droit. Plutôt le contraire: la destitution de M^{me} Rousseff annonce dans l'immédiat une régression démocratique et une érosion des gains réalisés sous le PT par le commun des Brésiliens en termes de justice sociale et économique. Des gains qui, en ce bas monde ultracapitaliste, se révèlent par définition fragiles: au pouvoir depuis mai de façon intérimaire, le gouvernement Temer n'a pas attendu la destitution officielle de la présidente pour annoncer une dilution des lois de protection des travailleurs et une diminution des budgets consacrés à la santé et à l'éducation.

Mais c'est aussi une crise qui témoigne d'une situation où le PT a fini par perdre le nord. Et auquel revient maintenant de le retrouver — sans M^{me} Rousseff, qui n'est certainement pas sans responsabilité dans cette dérive. Au PT incombe la tâche de se « réinventer » en vue de la prochaine présidentielle de 2018, ainsi que l'écrivait mardi dans le *New York Times* Carol Pires, reporter politique brésilienne. Tâche d'autant plus urgente que ceux qui s'installent au pouvoir à Brasilia vont faire obstacle à tout changement progressiste.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Comment franciser un immigrant

J'ai failli devenir anglophone en arrivant au Québec comme immigrante en 1969. Je serais sans doute intégrée aujourd'hui à la communauté anglophone si ce n'avait pas été d'un agent d'immigration, qui, voyant que je possédais des rudiments du français, a convaincu le secrétaire de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal de me faire passer l'examen d'admission. Le secrétaire trouvait que mon français n'était pas adéquat pour poursuivre les études universitaires. Il avait peut-être raison. Mais j'ai réussi l'examen d'admission, j'ai étudié en français, j'ai rencontré mon futur mari lors d'un stage dans un hôpital francophone, nous avons élevé nos enfants en français.

Tant que ma mère vivait, je parlais tchèque à la maison avec elle. Nous faisons partie de ces statistiques jugées inquiétantes de ces immigrants qui parlent une langue autre que le français à la maison.

On estime qu'avec 60 000 immigrants par année, le français comme langue la plus souvent parlée à la maison passera de 69% à 57% d'ici 2056 à Montréal.

A moins de n'accepter que les immigrants issus des pays francophones, il faut se résoudre à ce que les immigrants parlent une autre langue que le français à la maison. Pourquoi devrait-on se préoccuper de la langue que l'immigrant utilise à la maison s'il travaille ou étudie en français et s'il parle le français à l'extérieur

de la maison de manière générale?

Plusieurs stratégies doivent concourir pour franciser les immigrants. D'abord, cesser de présenter l'apprentissage du français comme une peine, mais plutôt comme une chance extraordinaire de s'ouvrir à une nouvelle culture. Former des ateliers pour discuter des œuvres d'artistes québécois: écrivains, cinéastes, chanteurs-compositeurs. Inviter les immigrants allophones qui se sont intégrés au Québec francophone à partager leurs expériences. Encourager les parrainages entre les francophones « de souche » ou issus de l'immigration et les nouveaux arrivants.

Il devrait être entendu qu'un immigrant au Québec aura à apprendre le français pour au moins se débrouiller dans ses activités quotidiennes et au travail. Sinon, il serait justifié de lui demander, sans agressivité toutefois, après un séjour de quelques années au Québec: « Vous ne parlez pas encore le français? »

Jana Havrankova
Saint-Lambert, le 29 août 2016

Le poids démographique du Québec

On parle de nouveau d'immigration, et il me semble que les politiciens omettent toujours d'aborder un aspect important de la question. En principe, on reçoit des immigrants pour des raisons économiques, démographiques et humanitaires. Dans l'aspect démographique se

cache un aspect occulté: celui de la place du Québec à l'intérieur du Canada. Souhaite-t-on maintenir le poids démographique du Québec à son niveau actuel ou, au contraire, croit-on cette bataille perdue d'avance et inutile? Tant qu'à débattre, ce serait intéressant de connaître l'avis des politiciens là-dessus aussi.

Geneviève Guay
Montréal, le 31 août 2016

Des questions référendaires

Ayant trouvé les questions référendaires de 1980 et 1995 inutilement compliquées, j'imaginai la question simple et directe suivante: « Acceptez-vous que le Québec devienne un pays indépendant, oui ou non? » Voici celle que propose M^{me} Martine Ouellet: « Acceptez-vous que le Québec devienne un pays souverain et indépendant suivant la Constitution initiale proposée par l'Assemblée nationale? OUI ou NON. » En tenant compte, entre autres obstacles, du taux élevé d'analphabétisme dans la province, on est en droit de se demander combien de personnes allaient être en mesure d'effectuer une recherche pour trouver ledit document de Constitution initiale, combien allaient s'astreindre à en faire une lecture exhaustive et combien en comprendraient le sens et la portée réels pour être en mesure de répondre en toute connaissance de cause à une éventuelle question référendaire.

Pierre Deschênes
Montréal, le 30 août 2016

LIBRE OPINION

Enseignement et technologie: un duo prometteur

NANCY ACEMIAN

Professeure à la Faculté de génie et d'informatique de l'Université Concordia

Nous avons adopté les technologies numériques pour les achats, les opérations bancaires, la lecture, les émissions de télé et les films. Nous communiquons la plupart du temps par des moyens numériques: téléphones intelligents ou tablettes. Bref, il n'est pas étonnant que les technologies numériques fassent leur entrée à l'université.

Que les personnes inquiètes de voir les outils numériques devenir des solutions de facilité profitant aux étudiants paresseux se rassurent. À mon avis, c'est l'inverse qui se produit. Disposant, grâce à une vaste panoplie de moyens, d'une plus grande autonomie pour réussir, les étudiants doivent accepter davantage de responsabilités et être partie prenante à l'enseignement de la matière.

De nos jours, les étudiants veulent prendre une part active à leur enseignement. Ils veulent découvrir et mettre en œuvre les nouvelles notions et non pas seulement les prendre en note bien sagement assis dans une salle de cours. Toutefois, cela ne signifie pas que les professeurs sont sur le point d'être supplantés par les technologies numériques. Au contraire, les membres du corps professoral adoptent les outils numériques pour être en mesure d'intégrer

dans leurs cours de nouvelles activités pédagogiques visant à améliorer l'enseignement. Ainsi, depuis que je fais partie du corps enseignant de Concordia, j'ai vu mon rôle évoluer: d'une personne chargée de transmettre du savoir, je suis devenue conseillère en apprentissage.

Facteur de dialogue

En matière d'enseignement, les nouveautés vont de l'apprentissage assisté, consistant à recourir à des outils numériques pour faciliter l'apprentissage en classe et en dehors de la classe, aux cours dont l'enseignement et les examens se déroulent exclusivement en ligne, en passant par des formules d'apprentissage mixtes dans le cadre duquel les cours enregistrés et les activités en ligne ou sur place remplacent les classiques cours magistraux en classe.

De plus, même dans les cours en classe habituels, les enseignants peuvent recourir à des outils numériques destinés à faciliter le dialogue entre les étudiants — même lorsqu'ils sont nombreux —, plutôt que de reproduire le vieux modèle du cours où quelques étudiants, toujours les mêmes, répondent aux questions, tandis que les autres écoutent passivement. Les enseignants peuvent désormais faire appel à un système de réponse en classe pour faire participer les étudiants. Un tel système permet aux étudiants et aux enseignants de savoir en temps réel comment se dé-

roule l'enseignement. En effet, quand un enseignant pose une question à la classe, les étudiants peuvent répondre à l'aide d'un petit appareil. Ils sont donc en mesure de s'assurer qu'ils suivent bien, et l'enseignant peut adapter sur-le-champ son enseignement en fonction des réponses.

L'enregistrement de cours est aussi un service qui donne aux étudiants un dispositif leur permettant d'adapter l'enseignement à leur emploi du temps et à leurs besoins. Un tel dispositif permet désormais aux enseignants d'enregistrer, à l'aide d'un ordinateur portable, leurs diapositives, leurs notes de cours et leurs explications pendant qu'ils donnent leur cours, puis de les mettre en ligne sur une page Web afin de donner à leurs étudiants la possibilité de suivre à nouveau le cours intégralement ou en partie après la classe. Ce genre d'outil peut se révéler très utile pour les étudiants qui n'ont pas compris quelque chose ou pour ceux dont la langue maternelle n'est pas l'anglais.

Dans le contexte d'un cours mixte, les enseignants peuvent se servir de cet outil pour faire un cours « renversé », dans le cadre duquel les étudiants doivent suivre le cours en ligne avant de venir en classe afin de pouvoir consacrer le temps réservé au cours à la mise en œuvre des connaissances nouvellement acquises, en vue de résoudre des problèmes individuellement ou en groupe avec l'aide du professeur.

IDÉES

LA RÉPLIQUE > ÉCOLES JUIVES

Intégration n'est pas assimilation

Le combat millénaire des juifs hassidiques s'apparente à celui du Québec francophone

ABRAHAM EKSTEIN

Père de famille et membre de la communauté juive hassidique des Satmar

Si l'on se fie à ce qui a été publié dans les pages du *Devoir* ces dernières semaines sur le programme d'enseignement à la maison adopté par les communautés juives hassidiques d'Outremont pour instruire leurs enfants, on pourrait croire que la nouvelle est mal reçue. Et pourtant.

Soyons réalistes, avec tous les préjugés qui circulent, il est évident que ce simple texte ne réussira pas à calmer le jeu. Malgré tout, il nous est apparu essentiel de tenter de remettre un peu les pendules à l'heure pour qu'entre citoyens de bonne volonté, un dialogue puisse s'établir.

En tant que parents, nous estimons qu'il est essentiel que nos enfants fréquentent des écoles où leur est transmise une éducation religieuse, culturelle qui reflète nos valeurs.

Sur ce continent, la communauté juive hassidique est très peu nombreuse. La préservation de notre langue, le yiddish, de notre culture et de notre religion commande une attention toute particulière dans ce monde où la sécularisation de nos sociétés nous amène à revoir constamment nos approches pédagogiques pour que nos enfants en sortent gagnants. Car c'est là notre objectif premier.

En fait, nous accompagnons en ce sens les Québécois qui veulent préserver leur langue et leur culture dans un environnement nord-américain anglophone. Nous sommes, comme vous, un peuple fier qui a survécu pendant des millénaires grâce à la transmission de nos valeurs de génération en génération. Le programme scolaire que nous suivons dans nos institutions religieuses permet à nos enfants de développer leur raisonnement et leur réflexion.

Mêmes examens

En septembre 2001, le Québec demande au juge de la Cour supérieure Gérard Dugré de lui accorder une injonction interlocutoire afin de fermer notre école pour garçons. Devant le tribunal, plusieurs spécialistes ont plaidé que l'enseignement prodigué à nos enfants dans nos écoles religieuses donnait des résultats équivalents à ceux sanctionnés par le ministère de l'Éducation du Québec.

En refusant d'accorder au gouvernement l'injonction interlocutoire demandée avant que le mérite de la cause ne soit plaidé sur le fond, la Cour note : « *La preuve est nettement insuffisante afin de permettre au Tribunal de juger ce qui est dans le meilleur intérêt des enfants en cause : le régime pédagogique obligatoire instauré par la législation québécoise ou les services éducatifs dispensés par l'Académie...* »

Nous avons toujours inclus les matières séculières dans l'enseignement que nous donnons à nos enfants pour qu'ils puissent s'intégrer dans ce Québec qui est devenu notre terre d'accueil. Mais, vous l'aurez compris, cette intégration ne veut pas dire une assimilation. Pour assurer encore plus cette intégration, nous avons, l'au-



FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR

Notre communauté éduque ses enfants en leur transmettant ses valeurs millénaires, tout en respectant les lois du pays où nous vivons.

LE DÉCLENCEUR

« *Ceux qui sortent des écoles hassidiques sont malheureusement démunis et incapables de vivre dans le monde moderne. Tellement qu'en Israël, une association d'anciens hassidim poursuit le gouvernement en l'accusant d'avoir failli à ses obligations.* » — Frédéric Bastien, « *Le Québec n'est pas l'Allemagne nazie* », *Le Devoir*, 25 août.

« *Quand, du matin au soir, six jours sur sept, des enfants hassidiques sont forcés d'étudier presque exclusivement les textes fondateurs du judaïsme, nous sommes aux prises avec une gigantesque entorse à l'esprit de la loi.* » — Pierre Lacerte, « *Deux poids, Dieu mesure!* », *Le Devoir*, 24 août.

tomne dernier, inscrit nos enfants auprès d'une commission scolaire québécoise. C'est une première. C'est donc à travers le programme d'enseignement à la maison que nous voulons nous assurer que nos enfants obtiennent leur diplôme, comme tous les jeunes Québécois. Ils y ont droit. Ils passeront les mêmes examens et seront soumis aux mêmes règles que vos propres enfants.

Bien sûr, le défi est de taille. Mais avec l'aide de nos institutions privées, de la commission scolaire et des ressources mises à leur disposition par le ministère de l'Éducation, nous espérons aider les parents qui rencontreront certaines difficultés à transmettre les matières obligatoires du cursus québécois à leurs enfants.

Modernité et valeurs millénaires

Solution profitable pour tous, pourrait-on dire. Notre communauté éduque ses enfants en leur transmettant ses valeurs millénaires, tout

en respectant les lois du pays où nous vivons en enseignant les matières séculières que tous les Québécois doivent apprendre.

Retenons aussi que contrairement à ce qui est dit sur la place publique, nos institutions privées d'enseignement religieux ne sont pas subventionnées par le gouvernement. Si nous regardions ensemble quelques instants dans le rétroviseur, nous pourrions voir plusieurs points d'arrimage entre nos sociétés. Le décrochage scolaire est presque absent de nos institutions d'enseignement, comme la criminalité d'ailleurs. Nous payons nos impôts, nos taxes, nous créons des entreprises et donc des emplois, et la prévalence de l'assistance sociale dans nos familles n'est pas au-dessus de la moyenne québécoise. Nos enfants deviennent des citoyens responsables et l'on ne peut conclure que l'enseignement qui leur est donné les empêche de fonctionner dans un monde moderne.

Pas plus qu'une hirondelle ne fait le prin-

temps, l'on ne saurait juger de la qualité de l'enseignement que nos enfants reçoivent à la suite de poursuites intentées par d'ex-membres de notre communauté qui prétendent qu'ils ont été handicapés par cette même éducation.

Le droit des parents

Il est du devoir et du droit des parents de décider quel genre d'éducation leurs enfants recevront. Certains choisiront l'école publique, d'autres l'école privée, certains l'école alternative, d'autres l'école internationale.

Rappelons simplement que l'article 26.3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme stipule que « *les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants* ». Et que le Canada adhère à la Convention des droits de l'enfant qui, à l'article 30, dit : « *Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.* »

Notre histoire est un peu celle de cette humanité qui luttera jusqu'à la fin des temps pour préserver ce qui lui apparaît essentiel. Pour nous, c'est la parole de Dieu. Nous n'avons jamais tenté de vous imposer nos valeurs. De la même façon, nous ne saurions tolérer que vous nous empêchiez de les exercer. La liberté n'est-elle pas indivisible?

375^E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

Marguerite Bourgeoys, pédagogue d'avant-garde

DENYS CHOUINARD

Archiviste

A la veille du 375^e anniversaire de Montréal, il y a lieu de rappeler la contribution exceptionnelle d'une des pionnières de la ville, Marguerite Bourgeoys (1620-1700).

Arrivée avec la Grande Recrue de 1653, qui assura la survie de Ville-Marie, l'enseignante originaire de Champagne, comme Maisonneuve et Jeanne Mance, a participé de façon déterminante à l'émergence d'une société et d'une Église spécifiques en Amérique.

Gratuité scolaire

Marguerite Bourgeoys, à l'invitation de Maisonneuve, arrive à Montréal à l'âge de 33 ans. Elle est laïque, riche de son expérience d'enseignante, spécialiste d'une pédagogie révolutionnaire mise au point en France par Pierre Fourier.

Elle instaure ici l'enseignement pour les filles — exceptionnelle pour l'époque —, afin de leur permettre de gagner leur vie et d'aider matériellement leurs futures familles. Elle met de

l'avant la gratuité de l'école — autre nouveauté — pour faire en sorte que l'éducation soit accessible à toutes. Elle applique des changements majeurs aux méthodes d'enseignement traditionnelles : elle ne punit pas les enfants, elle les stimule par la récompense et l'estime de soi ; la maîtresse d'école s'adapte aux capacités des élèves.

Ainsi, les classes sont autant des lieux d'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul, que d'apprentissage de métiers. Par ailleurs, pour les femmes telles les Filles du roi, Marguerite Bourgeoys instaure des ateliers d'éducation pour adultes. Jean Talon ne tarira pas d'éloges pour le talent de Marguerite Bourgeoys et de ses compagnes ; il en fera mention dans sa correspondance au ministre Colbert.

Libres d'aller là où on les appelle

Pour faire en sorte qu'Amérindiens et Français sur l'immense territoire de la Nouvelle-France constituent une société éduquée, il faut aller là où se trouvent les habitants, dans les multiples villes et villages le long de la vallée du Saint-Laurent et de ses affluents.

Mère Bourgeoys propose donc la création d'une congrégation de femmes enseignantes

non cloîtrées — alors que normalement les femmes en religion vivent entre quatre murs —, libres de se rendre partout où leurs services sont requis.

Ce sera d'abord Montréal, ensuite la mission amérindienne de la Montagne, Lachine, Champlain, Batiscan, l'île d'Orléans, Québec, avant d'atteindre Louisbourg. La réputation des sœurs de la congrégation de Notre-Dame sera connue de tous ; de partout, on les réclamera pour les écoles. Au fil des décennies et des siècles, le territoire couvert ici et ailleurs sera immense.

La reconnaissance de l'État et de l'Église

La congrégation de Notre-Dame aura vite été reconnue par l'État. Les lettres patentes accordées en 1671 par Louis XIV confirment le mandat de maîtresses d'école des sœurs de la Congrégation.

L'Église pour sa part avait déjà donné une autorisation temporaire, mais il faudra attendre 1698, deux ans avant le décès de mère Bourgeoys, pour que l'évêque de Québec, M^{gr} de Saint-Vallier, approuve officiellement les Constitutions de la Congrégation faisant de ses membres des religieuses non cloîtrées. Marguerite

Bourgeoys était très explicite à ce sujet : elle et ses compagnes sont à l'image des apôtres. Elles vont deux par deux, chargées d'une mission tant sociale que spirituelle auprès de la population. Pas question de se laisser enfermer !

L'œuvre a connu un tel succès qu'elle fut déterminante pour la place des femmes dans l'Église et la société d'ici. L'histoire de la congrégation de Notre-Dame en témoigne sur plus de trois siècles, soit quelque 360 ans d'éducation dispensée dans les écoles publiques et privées. La reconnaissance de cette contribution insigne est inscrite dans la canonisation de mère Bourgeoys en 1982 et dans l'installation de sa statue sur la façade de l'hôtel du Parlement de Québec en 1969. La croix dans sa main droite proclame l'amour de Dieu qui l'anime ; dans l'autre main, le livre sur lequel est inscrit le mot « éducation » annonce très clairement l'outil par lequel elle œuvre à l'avancement des femmes dans la société.

Voilà ce qui peut être rappelé à la veille des célébrations de l'anniversaire d'une ville aux valeurs d'humanité toujours en lien direct avec celles prônées entre autres par Marguerite Bourgeoys, que l'on a surnommée la « mère de la colonie ».

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (recherche photos), information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Parazelli (reporters), information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Durrissac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre), information culturelle : Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gerald Dallaire (pupitre), information internationale : Sophie Chartier et Jean-Frédéric Lègare-Tremblay (pupitre), section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Loïc Hamon (cahiers spéciaux), équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants) ; correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Cynthia Floccari (adjointe), Mariëne Côté, Evelynne De Varennes, Anel Elimam, Caroline Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hemond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

MÉDECIN

SUITE DE LA PAGE 1

L'homme de 37 ans, qui est citoyen canadien depuis au moins 15 ans, répond aux questions en anglais, la langue dans laquelle, en plus de l'arabe, il s'exprime le plus rapidement et le plus clairement. Mais, vérification faite en entrevue, il converse aisément en français. Il dit n'avoir aucun problème à discuter dans la langue de Molière avec ses patients francophones. Il s'inquiète d'ailleurs pour eux. *« Mes patients sont orphelins depuis deux mois ! »* Un collègue doit prendre en charge son lot de patients.

D'origine égyptienne mais né au Koweït, Amer Omar est arrivé au Québec à l'âge de 18 ans, après quelques années d'études de médecine en Égypte. Il a recommencé ses études à zéro à l'Université McGill mais c'est à l'Université de Queen's, en Ontario, qu'il a fait sa médecine. En 2004, il obtient son diplôme et revient s'installer au Québec pour faire sa résidence en médecine familiale, à l'Hôpital général de Montréal, et travaille dans la réserve de Kahnawake.

M. Omar est ensuite l'un des rares médecins déjà formés à qui on a donné le privilège de faire une spécialité. Il fait donc des études en ophtalmologie de 2007 à 2011, avec un *fellowship* à Londres, dans le meilleur hôpital au monde pour les maladies de la rétine. Malgré qu'il y gagne bien sa vie comme consultant et chercheur, il décide de revenir à Montréal, son port d'attache, en janvier 2014.

36 % à l'examen

Mais ayant déjà *« gaspillé »* jadis une année de permis temporaire, il ne lui reste plus que deux ans pour réussir le test de français de l'OQLF. Sur les quatre sections de l'examen de français (compréhension de l'oral et de l'écrit et expression orale et écrite), il ne lui manque d'ailleurs plus qu'à réussir la portion « expression écrite », qu'il échoue systématiquement. Peu de temps après avoir été suspendu de pratique le 1^{er} juillet dernier, il a reçu le résultat de sa 12^e et dernière tentative: 36%.

L'OQLF interdit à l'étudiant de voir sa copie, un manque de transparence qui n'a pas lieu d'être, selon M. Omar. Il a toutefois pu parler au correcteur de



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Amer Omar est suspendu de sa pratique, le Collège des médecins lui ayant signifié qu'il avait épuisé ses trois années de permis temporaire octroyé pour qu'il puisse réussir le test de français.

son examen qui a relevé des erreurs de syntaxes, un argumentaire un peu en surface et un texte de 190 mots au lieu des 200 minimum. *« J'ai échoué parce qu'il m'a manqué 10 mots ! »* a-t-il dit, dépit.

Sandra Matos, l'une des enseignantes de Le Français en partage, une entreprise qui enseigne le français à des professionnels régis par des ordres pour qu'ils puissent réussir l'examen de l'OQLF, s'est dite étonnée du résultat de son élève. *« Il captaît très vite et avait un esprit scientifique. Il avait bien compris les connecteurs et maîtrisait le passé composé »,* commente-t-elle.

Un débat à faire

L'OQLF n'autorise la reprise que trois mois après l'examen. M. Omar doit donc attendre jusqu'en octobre. *« Comme tout le monde, je veux mettre du pain sur la table pour ma famille »,* dit-il, en précisant que les coûts de sa cotisation au Collège des médecins, ses assurances et tout le tralala lui permettant de pratiquer lui ont déjà coûté cher: ce sont des milliers de dollars annuellement.

« C'est le Québec qui a pourtant payé toute ma formation et ma spécialité en ophtalmologie. C'est vous qui avez payé ça et je ne peux pas vous soigner alors que c'est tout ce que je demande », déplore M. Omar.

Amer Omar dit ne pas parler pour son bénéfice personnel

mais espère plutôt que sa situation fera réfléchir et relancera le débat. *« Voulez-vous les meilleurs soins ou pas ? »* lance-t-il. *« Pourquoi, comme société, nous ne pourrions pas nous demander où sont nos valeurs ? Si le besoin de la qualité de la langue prime celui des soins, alors asseyons-nous et voyons comment vous pouvez nous aider à réussir. »* Le spécialiste dit souhaiter que le mandat de l'OQLF soit plus *« éducatif que punitif »*. *« On a tous le même objectif. Vous voulez être servis en français et moi, mon but c'est de pouvoir le faire. »*

Pris entre ses patients, la recherche, la formation continue, l'enseignement et ses obligations familiales, M. Omar admet avoir peu de temps à consacrer à l'étude du français. Il aurait aimé avoir pu le faire avant. Le manque d'information est un réel problème, constate Marion Weinspach, cofondatrice de Le Français en partage. *« Les universités n'informent absolument pas leurs diplômés qu'ils doivent passer un examen de français pour travailler au Québec »,* avance-t-elle.

Ce serait la même chose pour les cégeps et les commissions scolaires anglophones qui forment des infirmières auxiliaires, des courtiers et autres travailleurs qui auront à passer l'examen de l'OQLF pour pouvoir pratiquer. *« Nous recevons chaque semaine de leurs étu-*

dants qui n'ont peu ou pas du tout été informés [de l'examen de français]. Mais les immigrants qui assistent à ces cours et qui y mettent leurs économies n'ont-ils pas le droit de savoir qu'ils ne pourront pas travailler en anglais seulement ? »

L'influence de l'OQLF

Amer Omar se dit *« pétrifié »* par la peur devant l'OQLF. Il trouve aberrant que son pouvoir soit au-dessus de celui du Collège des médecins. *« Le mandat du Collège des médecins, c'est de maintenir des standards de qualité dans les soins prodigués par ses médecins et de faire en sorte qu'on n'abandonne pas nos patients. Mais l'OQLF est le juge au-dessus des docteurs »,* s'indigne-t-il.

Le Collège des médecins a répondu aux questions du *Devoir* mais son président-directeur général, Charles Bernard, a décliné une entrevue sur cet aspect plus politique. *« Ce n'est pas au Collège de débattre de la pertinence d'une telle Charte »,* dit la relationniste de presse. Quant à l'OQLF, il a fourni des informations mais ne commente pas les cas précis. À l'instar du Collège des médecins, il dit ne pas non plus tenir de statistiques en ce qui concerne les taux de réussite et d'échecs pour les examens.

Le Devoir

PORT

SUITE DE LA PAGE 1

30 août une *« demande de licence d'exportation de gaz naturel »* à l'Office national de l'énergie, l'organisme qui a le pouvoir au Canada d'autoriser un tel projet. Le permis est demandé pour *« une période de 25 ans »* et se base sur un scénario dans lequel tout le gaz exploité serait directement exporté, à raison de 37,5 milliards de pieds cubes par année.

Incertitudes

Si la demande rappelle que le projet de transport maritime de gaz naturel liquéfié (GNL) servira à alimenter un éventuel marché québécois, elle précise à deux reprises que sa *« viabilité »* financière dépendra de la possibilité d'exporter. *« Il est dorénavant établi que la capacité de Tugliq à mettre en œuvre le projet réside dans la composante exportation »,* peut-on lire dans la conclusion.

« L'exportation de GNL assurera au demandeur des revenus et la rentabilité de ses infrastructures de transport et de liquéfaction, et ce, malgré une perspective d'un développement progressif lent de la demande de GNL sur le marché domestique », fait aussi valoir Tugliq dans le document de 26 pages.

L'entreprise émet ainsi des réserves par rapport à la demande pour le GNL au Québec. Non seulement les *« cours mondiaux des matières premières et*

le coût des hydrocarbures de nature à décourager momentanément les projets de conversions au gaz naturel chez ses clients potentiels », mais les projets miniers qui pourraient être intéressés *« sont actuellement dans l'incertitude quant à leurs perspectives de développement futures »*. Globalement, Tugliq estime que le développement du marché québécois *« est actuellement incertain »*.

Le marché international lui apparaît plus intéressant car *« le prix du GNL produit par le projet sera compétitif en comparaison des cours mondiaux de cette commodité et de ce fait attrayant pour les acheteurs internationaux de gaz naturel »*. Tugliq précise même être *« en discussion afin de conclure des ententes avec des acheteurs potentiels qui viendraient s'approvisionner au point d'exportation »*.

Baie de Gaspé

Si le projet se concrétise, le gaz éventuellement exploité serait transporté jusqu'à la baie de Gaspé par un gazoduc de 60 kilomètres. Une *« usine de liquéfaction flottante »* serait installée dans le secteur du quai industriel de Sandy Beach, à environ trois kilomètres du centre-ville. Une autre *« unité flottante »* servirait à stocker le GNL. C'est là que viendraient s'amarrer les méthaniers pour l'exportation, des navires d'environ 250 mètres de longueur sur 45 mètres de largeur. Il s'agirait de navires d'une taille similaire à

ceux qui devaient importer du GNL dans le cadre du projet Rabaska.

Le site de Gaspé a été privilégié par le promoteur en raison de la *« protection naturelle »* qu'offre la profonde baie de Gaspé, bordée d'un côté par le parc Forillon, mais aussi de la profondeur de l'eau, qui peut *« accueillir les navires desservant les marchés d'exportation »*.

Pour le moment, aucune évaluation environnementale québécoise n'est prévue pour le projet portuaire. Vérifications faites auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aucun avis de projet n'a été déposé par Tugliq. L'entreprise s'est cependant engagée à suivre le processus TERMPOL, dirigé par Transport Canada, et qui réglemente les infrastructures portuaires pour les navires pétroliers et gaziers.

Forages à venir

Ce projet n'est pas le seul projet d'exportation de GNL en développement à l'heure actuelle au Québec. Un autre, nommé Énergie Saguenay, serait d'ailleurs plus imposant. Il prévoit l'implantation d'infrastructures de liquéfaction, d'entreposage et de transbordement de gaz naturel dans la zone portuaire de Grande-Anse, située à La Baie, au Saguenay.

C'est là que serait construite l'usine qui servirait à liquéfier les 11 millions de tonnes de gaz naturel exportées chaque année à bord de méthaniers de type Q-

Flex. Ces imposants navires peuvent transporter 217 000m³ de gaz. Ils atteignent une longueur de 297 mètres pour une largeur de 45 mètres. Ce projet de 7,5 milliards de dollars entraînerait une hausse du transport d'hydrocarbures dans le seul parc marin de la province.

Pour que le projet de Tugliq se concrétise, il faudra toutefois démontrer d'abord le potentiel d'exploitation de gaz naturel du projet Bourque. Pérolia a confirmé mercredi qu'elle doit entreprendre deux nouveaux forages horizontaux en septembre. Selon une évaluation préliminaire de la firme Sproule, le sous-sol du secteur pourrait renfermer 1000 milliards de pieds cubes de gaz naturel.

Une étude menée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a déjà conclu que les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation de structures comme celle de Bourque se situeraient *« dans la moyenne des émissions liées à l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste nord-américain »*. Il sera cependant difficile d'avoir l'heure juste sur le bilan des émissions des projets de Pérolia, dont le gouvernement québécois est le premier actionnaire. Aucune évaluation indépendante n'est prévue, par exemple sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Le Devoir

« Il n'y a pas un chien qu'on laisserait mourir comme ça. Elle courait après son souffle, elle râlait, recroquevillée. Comme un chien écrasé. C'est ça, mourir dans la dignité ? »

Louise Soyez, la fille de Gisèle Pérusse Soyez

SOUFFRANCE

SUITE DE LA PAGE 1

— on endort la patiente et on attend que la mort arrive. Elle a choisi la date du 4 juin pour la procédure. A 19 h, ses proches sont venus lui dire adieu. Elle s'est endormie. Puis a mis deux jours avant de mourir. Deux longues journées de souffrance.

« Il n'y a pas un chien qu'on laisserait mourir comme ça. Elle courait après son souffle, elle râlait, recroquevillée. Comme un chien écrasé. C'est ça, mourir dans la dignité ? » dit Louise Soyez, la fille de Gisèle Pérusse Soyez, encore traumatisée près de trois mois après la mort de sa mère.

Louise Soyez connaît intimement les lois sur les soins de fin de vie: juriste au ministère de la Justice à Ottawa, elle travaille sur ce dossier depuis le jugement de la Cour suprême qui a ordonné, en février 2015, au gouvernement fédéral de permettre l'aide médicale à mourir.

« Traitement inhumain »

M^{me} Soyez n'a rien à redire contre le personnel dévoué et compétent de la résidence Rose-de-Lima ou de l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal, où sa mère a été traitée. Mais elle estime que les délais administratifs pour avoir droit à l'aide médicale à mourir sont inacceptables. L'avocat Jean-Pierre Ménard et son collègue Jean-François Leroux, spécialisés dans le droit de la santé, estiment que ces délais représentent un *« traitement cruel et inhumain »*.

« C'est un délai qui n'a aucun bon sens. Il est clair que tôt ou tard, on devra soumettre ça aux tribunaux », dit M^e Ménard. Le problème, c'est que les patients qui se font ainsi brimer dans leurs droits sont sur le point de mourir. Ce sont les pires conditions pour déclencher une bataille judiciaire.

Gisèle Pérusse Soyez est morte le 6 juin, soit 11 jours avant l'adoption de la loi fédérale sur l'aide à mourir. La loi précise que le traitement de la demande doit se faire en 10 jours ou moins. La loi québécoise, elle, ne mentionne aucun délai. Dans un cas comme celui-là, la loi fédérale a préséance. Le délai est donc de 10 jours.

« On demande aux patients 10 journées supplémentaires de souffrances intolérables », affirme Jean-Pierre Ménard.

Selon lui, ce délai est une concession du gouvernement aux opposants à l'aide médicale à mourir. Pour lui, il s'agit d'une façon détournée de priver des patients de l'aide médicale à mourir à laquelle ils ont droit.

Comme Gisèle Pérusse Soyez, ces patients à bout de

souffle optent à regret pour la sédation palliative — une sorte de plan B de l'aide à mourir.

« Trois semaines avant sa mort, ma mère n'en pouvait plus de souffrir. Elle se tordait comme un ver à chou dans le lit. Elle m'a dit: "Je veux juste en finir" », raconte Louise Soyez.

Le personnel du centre d'hébergement Rose-de-Lima de Laval a suivi la procédure prévue par la loi: une travailleuse sociale a rencontré la patiente, qui lui a demandé de recourir à l'aide à mourir. La demande a été transmise à la direction de la maison, qui a demandé à deux médecins de l'extérieur de venir évaluer la patiente. Pour diverses raisons administratives, toute cette procédure aurait nécessité plus de deux semaines. Trop long pour Gisèle Pérusse Soyez, qui a finalement demandé à ce qu'on l'endorme en attendant la mort.

La loi respectée

« Quand elle a demandé la sédation palliative continue, elle a dit: "Vous êtes mieux d'agir rapidement, sinon je me suicide" », raconte sa fille, les larmes aux yeux.

Cette solution, la sédation palliative, est inhumaine, parce que les patients peuvent mourir après sept, huit ou dix jours de souffrances, souligne Jean-Pierre Ménard. Ces patients ne sont ni hydratés ni nourris. L'histoire de Gisèle Pérusse Soyez n'est pas un cas isolé: l'avocat et son collègue disent recevoir deux ou trois demandes d'information par jour au sujet de l'aide médicale à mourir. Jusqu'à récemment, c'était une demande par semaine, selon eux.

Au Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL), on refuse de discuter du cas de patients en particulier. Une agente d'information nous a renvoyés à la politique de soins palliatifs et d'aide médicale à mourir du CISSSL, qui prévoit exactement ce qui est arrivé à Gisèle Pérusse Soyez. L'établissement suit la loi à la lettre. À l'époque, en juin, il n'y avait pas de délai pour le traitement de la demande d'aide à mourir. Aujourd'hui, on nous indique que tout se fait en moins de 10 jours.

« Toutes les demandes d'aide médicale à mourir sur le territoire de Laval doivent parvenir au Groupe interdisciplinaire de soutien (GIS), qui a comme fonction d'être le guichet d'accès unique et de fournir tout l'accompagnement nécessaire pour mener à bien la démarche dans toutes ses étapes », indique la documentation du CISSL.

Le Devoir

« On demande aux patients 10 journées supplémentaires de souffrances intolérables »

M^e Jean-Pierre Ménard

Précision

Dans l'article intitulé *« L'achalandage du transport en commun bondira de 144 % avec le REM »* paru sous la plume de Jeanne Corriveau dans l'édition du 31 août 2016, il était mentionné qu'en 2013, l'achalandage du transport en commun dans le corridor du pont Champlain atteignait 30 400 passagers par jour. Or, a précisé le promoteur du projet, CDPQInfra, il s'agit de données correspondant uniquement à l'heure de pointe du matin. Ainsi, l'achalandage quotidien serait plutôt de 60 000 passagers et la hausse d'achalandage anticipée avec le Réseau électrique métropolitain (REM) pour 2022 ne serait pas de 144 %, mais de 23 %.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com